

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE FRIBOURGEOISE

AVENANT
DU 1^{er} JANVIER 2023
(valable jusqu'à l'entrée en force de la nouvelle CCT)

entre

l'association romande des entrepreneurs forestiers (AREF),

et

ForêtFribourg

d'une part

et

l'Association du personnel forestier fribourgeois (APFF)

et

le syndicat Syna

d'autre part

SALAIRES MINIMAUX DÈS JANVIER 2023

Salaires 2023

1. Tous les salaires et les frais, les indemnités et les contributions professionnelles restent inchangés en 2023
2. Dès le 1^{er} janvier 2023, les salaires ne peuvent être inférieurs aux normes fixées par le présent accord, selon la grille ci-dessous.
3. La Commission paritaire de l'économie forestière fribourgeoise (CPEFF) recommande une augmentation pour 2023 de 2% sur tous les salaires.

Salaires minimaux: Art. 21 de la CCT

Catégorie de salaire	Fonction	Salaire minimal
A	Ouvrier forestier sans CFC	Fr. 22.00 / heure Fr. 4'004.00 / mois
B	Forestier-bûcheron avec CFC	Fr. 23.50 / heure Fr. 4'277.00 / mois
C	Spécialiste / machiniste avec brevet	Fr. 26.70 / heure Fr. 4'859.40 / mois
D	Contremaître avec brevet	Fr. 29.20 / heure Fr. 5'314.40 / mois
E	Chef exploitation / Garde forestier ESF avec diplôme	Fr. 34.90 / heure Fr. 6'351.80 / mois

Jours fériés 2023: Art. 16 de la CCT

Vendredi Saint	vendredi	7 avril 2023
Ascension	jeudi	18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi	29 mai 2023
*Fête-Dieu	jeudi	8 juin 2023
Fête Nationale	mardi	1 ^{er} août 2023
*Assomption	mardi	15 août 2023
*Toussaint	mercredi	1 ^{er} novembre 2023
*Immaculé Conception	vendredi	8 décembre 2023
Noël	lundi	25 décembre 2023

*seulement pour la partie catholique du canton

Pour la partie réformée du canton, les employeurs peuvent accorder les congés en fonction des jours fériés usuels.

Frais et indemnités

Article de la CCT	Sujet	Montant
25	Frais de déplacement	CHF 0.80 / km
26	Indemnité de repas	CHF 16.00 / repas

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sera remplacé par un nouvel avenant dès l'entrée en force de la nouvelle CCT (courant 2023).